

Recueil des actes administratifs

 n° 600

31 août 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-285 du 28 août 2026 portant nomination du directeur par intérim du master Histoire de La Rochelle Université (Jean-Sébastien Noël)

Arrêté n° 2026-310 du 25 août 2026 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2026-271 du 16 juin 2026 portant attribution de prix financiers dans le cadre du concours « Colloque des doctorantes et doctorants de 2ème année » de La Rochelle Université du 8 et 9 juin 2026

Arrêté n° 2026-311 du 26 août 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-312 du 26 août 2026 portant nomination aux fonctions de directeur par intérim de l'institut de recherche D2iA (Dynamiques, Interactions, Interculturalité Asiatiques)

Arrêté n° 2026-313 du 26 août 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-268 du 15 juin 2026 portant nomination d'un régisseur pour la régie du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université

**Arrêté n° 2026-285 du 28 août 2026 portant
nomination du directeur par intérim du master Histoire
de La Rochelle Université (Jean-Sébastien Noël)**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT LITTORAL URBAIN DURABLE INTELLIGENT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI), notamment son article 26,
Vu la proclamation du 30 novembre 2022 des résultats des élections des directeurs et directrices de master,
Considérant la démission de M. Bruno Marnot de ses fonctions de directeur du master Histoire à compter du 30 août 2026,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Jean-Sébastien Noël est nommé directeur par intérim du master Histoire à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 août 2026.

Le directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable
Intelligent

Michel Berthier



**Arrêté n° 2026-310 du 25 août 2026 portant rectification
d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2026-271
du 16 juin 2026 portant attribution de prix financiers dans
le cadre du concours « Colloque des doctorantes et
doctorants de 2ème année » de La Rochelle Université
du 8 et 9 juin 2026**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-1, L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de
pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de
La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2026-271 du 16 juin 2026 portant attribution de prix financiers dans le cadre du
concours « Colloque des doctorantes et doctorants de 2ème année » de La Rochelle Université
du 8 et 9 juin 2026,
Considérant que l'arrêté n° 2026-271 du 16 juin 2026 comporte une erreur matérielle sur le
nom d'une des lauréats dudit concours,

ARRÊTE

Article 1

Dans l'article 1 de l'arrêté 2025-271 du 16 juin 2026 précité, est rectifié l'orthographe
suivant :

> « Laura Olivier-Simonitti » est remplacé par « Laura Olivier »

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 août 2026.

Le président,

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-311 du 26 août 2026 portant
délégation de signature du président de La Rochelle
Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet
gouvernance et administration**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature non financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, les lignes suivantes des tableaux inscrits dans les paragraphes 5.1.1. « Généralités » - et 5.1.2. « Gestion des personnels »,

Structure	Déléataire	Agent et fonction
Service Financier, Équipe Dépenses	Principal	Nicolas Alligner, adjoint à la coordination de la dépense et responsable du service
	Suppléant	

sont remplacées par :

Structure	Déléataire	Agent et fonction
Service Financier, Équipe Dépenses	Principal	Clément Franka, adjoint à la coordination de la dépense
	Suppléant	Nicolas Alligner, responsable du service

Article 2 – Délégation de signature financière

- > Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, dans les tableaux figurant au paragraphe 5.1.4 « *Affaires financières avec certification* » - sous-paragraphes a) et b), les nom et prénom de « Nicolas Alligner » pour l'Équipe Dépenses sont remplacés par « Clément Franka », en qualité d'adjoint à la coordination de la dépense.
- > Dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 5.1.4 intitulé « Direction des affaires financières et de l'achat public » :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	CRB	SO	Sous SO
FRANKA	CLEMENT	ADJOINT À LA COORDINATION DE LA DÉPENSE	TOUS CRB		

Article 3 – Rectification d’une erreur matérielle

Dans l’arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé :

- > paragraphe 5.1.4 intitulé « Affaires financières avec certification » - *sous-paragraphe a) Fonctionnement (hors mission) et équipement* – la fonction d’« adjointe en coordination de la commande publique » attribuée à Sophie Romain est remplacée par « responsable du service »,
- > dans l’annexe - *Délégations de signature financière* - paragraphe 5.1.4 intitulé « Direction des affaires financières et de l’achat public » :
 - la qualité délégataire de « CHEF D’EQUIPE DEPENSES » mentionnée pour ALLIGNER NICOLAS est remplacée par « RESPONSABLE DU SERVICE FINANCIER ».
 - la qualité de « GESTIONNAIRE SERVICE ACHAT MARCHE » mentionnée pour ROMAIN SOPHIE est remplacée par « RESPONSABLE DU SERVICE ACHATS-MARCHÉS »
 - la qualité de « CHEF D’EQUIPE RECETTES » mentionnée pour MORROT KELLY est remplacée par « ADJOINTE À LA COORDINATION DE LA RECETTE »

Article 4 – Mesures d’exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l’Université.

Fait à La Rochelle, le 26 août 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-312 du 26 août 2026 portant
nomination aux fonctions de directeur par intérim de
l'institut de recherche D2iA (Dynamiques, Interactions,
Interculturalité Asiatiques)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'unité de recherche D2iA (Dynamiques interactions, interculturalité asiatiques),
Vu le départ à la retraite au 31 août 2026 du directeur du D2iA,
Considérant qu'il appartient au président de l'Université de prendre les dispositions nécessaires, notamment en procédant à la nomination d'un directeur par intérim, pour assurer la continuité du fonctionnement du D2iA dans l'attente de l'organisation d'une élection relative au renouvellement de la direction de l'unité de recherche,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Michel Grenié est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche D2iA à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2

La présente nomination prend fin le jour de la proclamation des résultats de l'élection à la direction de l'unité de recherche D2iA.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 26 août 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-313 du 26 août 2026 modifiant l'arrêté
n° 2026-268 du 15 juin 2026 portant nomination d'un
régisseur pour la régie du Service Universitaire des
Activités Physiques Sportives et d'Expression
(SUAPSE) de La Rochelle Université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719 85,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics,
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,
Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,
Vu l'arrêté n° 2026-267 du 15 juin 2026 portant création d'une régie de recettes auprès du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-268 du 15 juin 2026 portant nomination d'un régisseur pour la régie du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'agrément de l'agent comptable de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Madame Magalie Guillaume est nommée régisseuse pour la régie du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université, en lieu et place de monsieur Sébastien Ory auquel il est mis fin aux fonctions.

L'arrêté n° 2026-268 du 15 juin 2026 susvisé est modifié en conséquence.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 26 août 2026.

Agrément de l'Agent comptable de l'Université

Le président

Florence Inchauspé

Gérard Blanchard